

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 074-217403062-20250320-D2025_08-BF

SLO



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2025**

N° folio :

Paraphe :

FB

Délibération N° :

D2025_08

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 13
Pour : 13 Contre : -

Date de Convocation :

6/03/2025

Date d'affichage :

27/03/2025

Date de télétransmission
en Préfecture

27/03/2025

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick BAU Maire-Adjoint.

Présents : Jean-Marie TERRASSON, Bernadette CRUZ, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Guillaume CHICOTOT, Thomas AILLOUD, Anne-Sophie NOLLEAU, Mandy BERTHET, Aurélie CHRISTIN-BENOIT, Benoit FALCONNET

Secrétaire de Séance : Bernadette CRUZ

Absents excusés : Marco VAN INTHOUDT, Marie-Jo BRO, Aurégane PAN
Procurations : Marie-Jo BRO à Guillaume CHICOTOT, Aurégane PAN à Jean-Marie TERRASSON

1. Vote du Compte Financier Unique 2024 - Budget 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal n° D2023_33 du 28 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 13 décembre 2023 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Villy le Bouveret ;

Vu le CFU 2024 de la commune de Villy le Bouveret ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de l'adjoint au Maire en charge des finances, Monsieur Patrick BAU ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par l'adjoint au Maire :

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 074-217403062-20250320-D2025_08-BF

 SLO

Paraphe :

PD

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	971 136.65 €	600 883.11 €	1 572 019.76 €
	Recettes réalisées	259 501.89 €	593 288.95 €	852 790.84 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 024 632.72 €	1 054 126.82 €	2 078 759.54 €
	Dépenses réalisées	433 713.74 €	478 628.12 €	912 341.86 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 174 211.85 €	114 660.83 €	- 59 551.02 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	53 496.07 €	453 243.71 €	506 739.78 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-120 715.78 €	567 904.54 €	447 188.76 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 120 715.78 €	567 904.54 €	447 188.76 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- ✓ **APPROUVE** le CFU 2024 de la commune de Villy le Bouveret
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 074-217403062-20250320-D2025_08-BF



La secrétaire de séance
Bernadette CRUZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Cruz', is written over a horizontal line.

Certifié exécutoire
Le Maire-Adjoint
Patrick BAU



A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to Patrick Bau, is written over the official seal.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2025**

N° folio :
Paraphe :

mb

Délibération N° :
D2025_09

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 15
Pour : 15 Contre : -

Date de Convocation :
06/03/2025

Date d'affichage :

27/03/2025

Date de télétransmission
en Préfecture

27/03/2025

Le vingt mars deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Bernadette CRUZ, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Guillaume CHICOTOT, Thomas AILLOUD, Anne-Sophie NOLLEAU, Mandy BERTHET, Aurélie CHRISTIN-BENOIT, Benoit FALCONNET

Secrétaire de Séance : Bernadette CRUZ

Absents excusés : Marco VAN INTHOUDT, Marie-Jo BRO, Aurégane PAN
Procurations : Marco VAN INTHOUDT à Jean-Marc BOUCHET, Marie-Jo BRO à Guillaume CHICOTOT, Aurégane PAN à Jean-Marie TERRASSON

2. Affectation des résultats 2024

Reprenant les résultats du Compte Financier Unique de 2024 qui se soldent :

- **En Fonctionnement :**

par un excédent de l'exercice 2024 de 114 660.83 €
et un excédent reporté de 2023 de 453 243.71 €
soit un excédent global de 567 904.54 €

et

- **En Investissement :**

par un déficit pour l'exercice 2024 de - 174 211.85 €
et un excédent reporté de 2023 de + 53 496.07 €
soit un déficit global de - 120 715.78 €

Vu l'instruction budgétaire applicable aux communes et, en application de la comptabilité M 57,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

DECIDE pour le budget primitif général 2025 :

- D'AFFECTER** l'excédent cumulé de fonctionnement de **567 904.54 €**, d'une part en recettes d'investissement à l'article 1068 pour 120 715.78 € afin de combler le déficit d'investissement et d'autre part 447 188.76 € (le solde) en recettes de fonctionnement à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté).
- DE REPRENDRE** le déficit d'investissement de **120 715.78 €**, en dépenses d'investissement à l'article 001 (déficit reporté).

La secrétaire de séance
Bernadette CRUZ

Bernadette Cruz

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et se conforme à l'article 1068 du Code de Commerce, en ce qui concerne le sujet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et en ce qui concerne la transmission aux services de l'État





Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 074-217403062-20250320-D2025_10-BF

SLO

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2025**

N° folio :
Paraphe :

mb

Délibération N° :
D2025_10

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 15
Pour : 15 Contre : -

Date de Convocation :
6/03/2025

Date d'affichage :

27/03/2025

Date de télétransmission
en Préfecture

27/03/2025

Le vingt mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Bernadette CRUZ, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Guillaume CHICOTOT, Thomas AILLOUD, Anne-Sophie NOLLEAU, Mandy BERTHET, Aurélie CHRISTIN-BENOIT, Benoit FALCONNET

Secrétaire de Séance : Bernadette CRUZ

Absents excusés : Marco VAN INTHOUDT, Marie-Jo BRO, Aurégane PAN

Procurations : Marco VAN INTHOUDT à Jean-Marc BOUCHET, Marie - Jo BRO à Guillaume CHICOTOT, Aurégane PAN à Jean-Marie TERRASSON

3. Approbation du budget primitif 2025 - Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 06 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

✓ **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 034 278.91 €	1 034 278.91 €
Investissement	1 070 571.91 €	1 070 571.91 €
TOTAL	2 104 850.82 €	2 104 850.82€

La secrétaire de séance
Bernadette CRUZ

Blruz

Certifié exécutoire

Le Maire

Jean-Marc BOUCHET



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 074-217403062-20250320-D2025_11-DE

SLOW

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2025**

N° folio :
Paraphe :

mb

Délibération N° :
D2025_11

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 15
Pour : 15 Contre : -

Date de Convocation :
06/03/2025

Date d'affichage :

27/03/2025

Date de télétransmission
en Préfecture

27/03/2025

Le vingt mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Bernadette CRUZ, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Guillaume CHICOTOT, Thomas AILLOUD, Anne-Sophie NOLLEAU, Mandy BERTHET, Aurélie CHRISTIN-BENOIT, Benoit FALCONNET

Secrétaire de Séance : Bernadette CRUZ

Absents excusés : Marco VAN INTHOUDT, Marie-Jo BRO, Aurégane PAN

Procurations : Marco VAN INTHOUDT à Jean-Marc BOUCHET, Marie-Jo BRO à Guillaume CHICOTOT, Aurégane PAN à Jean-Marie TERRASSON

4. Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues en mairie afin d'octroyer des aides au milieu associatif.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

✓ **DECIDE** d'accorder les subventions suivantes :

Désignation	Montant
ACSB	150
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	800
ADMR Soins	800
Allo Stopalcool	275
Alzheimer	200
Anim'Age EHPAD Cruseilles	100
APEMV	1 656
APEMV Voyage scolaire	1 500
Banque alimentaire	300
De l'ombre à la lumière	100
ESCR	100
ESPACE FEMMES	200
Graine de Favis - Centre de loisirs	10 200
Graines de Favis - Périscolaire de Villy	44 000
Handball club cruseilles	100

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 074-217403062-20250320-D2025_11-DE

SLO

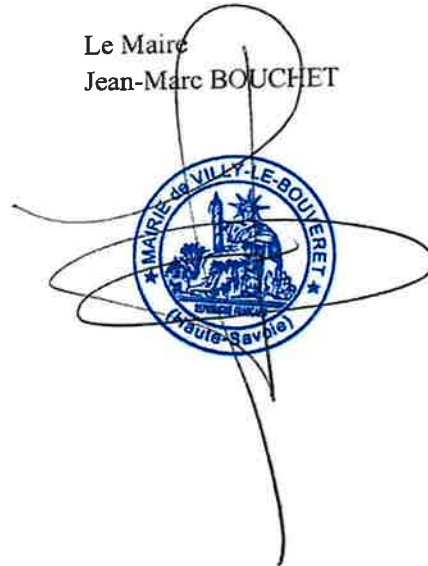
Désignation	Montant
Handisport	100
Les Bornains du 3ème Age	150
Les Faveilles des Bornes	450
Lieutenant de Louveterie	150
Ligue contre le cancer	200
Nez rouge	100
Resto du cœur	300
Secours en montagne du Pays Rochois	50
SEPA impossible	100
Souvenir Français	50
UC/AFN de CRUSEILLES	120
MFR le clos des Baz	125
AS Evires	300
Scouts de la Roche	200
Cercle Rural - Combat des Reines	1 200
SOS Calvaires	100

La secrétaire de séance
Bernadette CRUZ



Certifié exécutoire

Le Maire
Jean-Marc BOUCHET



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 074-217403062-20250320-D2025_12-DE

SLO

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2025**

N° folio :
Paraphe :

Handwritten signature/initials

Délibération N° :
D2025_12

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 15
Pour : 15 Contre : -

Date de Convocation :
06/03/2025

Date d'affichage :

27/03/2025

Date de télétransmission
en Préfecture

27/03/2025

Le vingt mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Bernadette CRUZ, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Guillaume CHICOTOT, Thomas AILLOUD, Anne-Sophie NOLLEAU, Mandy BERTHET, Aurélie CHRISTIN-BENOIT, Benoit FALCONNET

Secrétaire de Séance : Bernadette CRUZ

Absents excusés : Marco VAN INTHOUDT, Marie-Jo BRO, Aurégane PAN

Procurations : Marco VAN INTHOUDT à Jean-Marc BOUCHET, Marie-Jo BRO à Guillaume CHICOTOT, Aurégane PAN à Jean-Marie TERRASSON

**5. Subvention de fonctionnement du budget principal
au profit du budget annexe CCAS**

Pour équilibrer le budget primitif 2025 du budget annexe « CCAS », il a été prévu au budget primitif du budget principal 2025 le versement d'une subvention de fonctionnement de 5 000 euros sur l'article 657363, versée sur l'article 74741 du budget annexe « CCAS ».

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- ✓ **APPROUVE ET AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire et verser cette subvention au budget annexe « CCAS ».

La secrétaire de séance
Bernadette CRUZ

Handwritten signature of Bernadette Cruz

Certifié exécutoire

Le Maire
Jean-Marc BOUCHET



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État



Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le
ID : 074-217403062-20250320-D2025_13-DE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2025**

N° folio :
Paraphe : | mb

Délibération N° :
D2025_13

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 15
Pour : 15 Contre : -

Date de Convocation :
06/03/2025

Date d'affichage :

27/03/2025

Date de télétransmission
en Préfecture

27/03/2025

Le vingt mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Bernadette CRUZ, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Guillaume CHICOTOT, Thomas AILLOUD, Anne-Sophie NOLLEAU, Mandy BERTHET, Aurélie CHRISTIN-BENOIT, Benoit FALCONNET

Secrétaire de Séance : Bernadette CRUZ

Absents excusés : Marco VAN INTHOUDT, Marie-Jo BRO, Aurégane PAN

Procurations : Marco VAN INTHOUDT à Jean-Marc BOUCHET, Marie-Jo BRO à Guillaume CHICOTOT, Aurégane PAN à Jean-Marie TERRASSON

6. Vote des Taux d'Imposition de 2025

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les taux de contributions directes 2025 tels que décrits ci-dessous :

- Taxe d'habitation : 6.80 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27,62 %

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

✓ **ADOPTE** les taux d'imposition des taxes directes locales tels que proposés ci-dessus.

La secrétaire de séance
Bernadette CRUZ

Certifié exécutoire

Le Maire
Jean-Marc BOUCHET



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État